

Trafic des paiements international

Les principales informations

Fort de plusieurs décennies d'expérience, le Credit Suisse est le partenaire idéal dans le domaine du trafic des paiements international. Grâce à notre réseau mondial de correspondants bancaires et à notre excellente infrastructure technique, nous exécutons vos paiements de manière sécurisée, rapidement et à moindre coût. Sur la place financière suisse, le Credit Suisse compte en outre parmi les principaux fournisseurs de solutions de gestion du trafic des paiements et vous propose à tout moment un service de soutien et de conseil compétent.

Paiements vers l'étranger

Comment effectuer vos paiements vers l'étranger?

- **SEPA: paiements en euros rapides et à moindre coût vers l'Europe**

Introduit en janvier 2008, SEPA (Single Euro Payments Area) crée un espace unique de paiements en euros. Pour vos paiements en euros vers les pays de l'UE ou de l'EEE, vous pouvez ainsi bénéficier de nos modes de virement électroniques ou par écrit conformes aux standards SEPA à des prix avantageux. Vous trouverez de plus amples informations relatives à SEPA à l'adresse suivante:

www.credit-suisse.com/sepa

- **Paiements vers le monde entier, dans la monnaie de votre choix**

Grâce à son réseau mondial de correspondants bancaires, le Credit Suisse vous permet d'effectuer vos paiements dans le monde entier et dans la monnaie de votre choix.

Comment passer un ordre de paiement?

Pour passer un ordre de paiement, nous vous recommandons d'utiliser nos moyens électroniques, comme Direct Net ou Direct Link. La transmission des ordres par voie électronique est avantageuse et rapide pour vous. De plus, vous bénéficiez d'heures d'ouverture plus longues.

Pour le trafic des paiements écrit, vous disposez des formulaires «Ordre de paiement/Ordre permanent» et «Ordre de paiement multi».

De quelles données avons-nous besoin?

Pour que vos paiements vers l'étranger soient exécutés rapidement et à moindre coût, nous avons besoin de certaines informations. Veuillez vous reporter au tableau suivant pour plus de détails:

Indications	Paiements vers l'Europe		Paiements vers le monde entier
	Paiement SEPA (standards SEPA) ¹	Paiement non SEPA	Autres paiements vers l'étranger
Nom et adresse du bénéficiaire	requis	requis	requis
Numéro de compte du bénéficiaire	seul le format IBAN ² est autorisé	seul le format IBAN ² est autorisé	IBAN ² ou numéro de compte requis
Adresse de la banque du bénéficiaire	Adresse BIC/SWIFT ³ obligatoire	Adresse BIC/SWIFT ³ obligatoire	requis
Monnaie	EUR	au choix	au choix
Instructions d'acheminement	non autorisées	possibles	possibles
Communications à la banque du bénéficiaire	non autorisées	facultatives	facultatives
Réglementation des frais ⁴	SHA	SHA, BEN ou OUR	SHA, BEN ou OUR

¹ Vous bénéficiez automatiquement des prix de transaction avantageux et des avantages de SEPA, sous réserve du respect des standards SEPA.

² L'IBAN (International Bank Account Number) est un standard international permettant de présenter de manière uniforme votre numéro de compte. L'indication de l'IBAN est obligatoire pour les paiements en Europe.

³ L'adresse BIC (Business Identifier Code) ou SWIFT permet l'identification sans équivoque de la banque. L'indication du BIC est obligatoire pour les paiements en Europe.

⁴ Vous trouverez des précisions sur la réglementation des frais à la page 2.

Les données requises peuvent être demandées directement auprès du bénéficiaire.

Lors de paiements internationaux, il convient de noter que l'absence de données complètes relatives à l'émetteur du paiement peut entraîner le refus de la transaction par l'institut financier étranger.

Si le bénéficiaire n'a pas de relation bancaire ou si celle-ci n'est pas connue, il est possible d'établir un chèque bancaire en sa faveur.

Quand votre ordre est-il exécuté?

Indiquez sur votre ordre de paiement la date-valeur souhaitée, autrement dit le jour d'exécution, et envoyez-le-nous avant l'heure de clôture. Nous l'exécuterons à la date-valeur souhaitée.

Pour vos paiements urgents, vous pouvez utiliser la fonction express de Direct Net, Direct Link et Direct Exchange. Vous bénéficiez ainsi d'heures d'ouverture plus longues et votre ordre pourra être exécuté le jour même (en fonction des heures de clôture), avec la meilleure date-valeur possible. Veuillez noter que la durée effective du transfert dépend de divers facteurs, notamment des fuseaux horaires et des disponibilités de la banque destinataire.

Les opérations de débit et de crédit SEPA sont traitées le jour même par le Credit Suisse, sous réserve qu'il s'agisse d'une journée ouvrée de la banque et que les heures de clôture soient respectées.

Quelles sont les heures de clôture?

L'heure de clôture est le dernier délai possible de livraison de votre ordre de paiement pour que la date-valeur indiquée puisse être respectée. Vous trouverez davantage de détails sur les heures de clôture dans notre brochure «Heures de clôture et principaux correspondants bancaires pour les paiements», qui peut être téléchargée à l'adresse www.credit-suisse.com/entreprises («Paiements & Comptes → Trafic des paiements»).

Qui paie les frais?

Le Credit Suisse ainsi que les banques concernées à l'étranger perçoivent généralement des frais pour les paiements internationaux. Leur montant dépend du temps de traitement et des conditions en vigueur dans le pays destinataire. Vous trouverez les prix applicables au trafic des paiements aux adresses suivantes:

www.credit-suisse.com/clientsprives

www.credit-suisse.com/entreprises

Les possibilités suivantes vous sont proposées pour le calcul des frais:

• Partager les frais avec le bénéficiaire (SHA)

Pour vous, les seuls frais éventuels sont ceux exigés par le Credit Suisse. Le bénéficiaire prend en charge ceux de la banque à l'étranger, qui sont directement déduits du montant viré. En l'absence d'instructions spécifiques, c'est cette réglementation qui s'applique.

Pour que vos paiements puissent être exécutés selon les standards SEPA, vous devez utiliser l'option «Frais partagés» (SHA). Clarifiez avec le bénéficiaire du paiement si des instructions spéciales (OUR/BEN) sont encore nécessaires. Nous vous recommandons l'utilisation des paiements SEPA, permettant de garantir que le bénéficiaire soit effectivement crédité du montant intégral du virement; les banques tierces et les banques de transmission ne sont en effet plus autorisées à prélever des frais.

- **Tous les frais à votre charge (OUR)**

Si le bénéficiaire doit recevoir l'intégralité du montant (p. ex. abonnements ou administrations à l'étranger), l'ordre doit être passé OUR, c'est-à-dire «sans frais pour le bénéficiaire». Dans ce cas, le Credit Suisse vous débite un montant forfaitaire supplémentaire permettant de couvrir l'intégralité des frais de la banque tierce. Pour les paiements en euros à destination des pays de l'UE/EEE, un tarif forfaitaire réduit est appliqué si le numéro IBAN et le code BIC sont indiqués dans l'ordre.

- **Tous les frais à la charge du bénéficiaire (BEN)**

Tous les frais (y compris ceux du Credit Suisse) sont imputés au bénéficiaire. Le Credit Suisse et la banque à l'étranger déduisent leurs frais directement du montant viré.

Ce qu'il vous faut également savoir

- **Remarques sur la conversion**

Les conversions se font au cours des devises du Credit Suisse, qui est redéfini plusieurs fois par jour. Nous appliquons des cours différents pour les montants inférieurs à CHF 100 000.–, de CHF 100 000.– à CHF 250 000.– et au-delà de CHF 250 000.–. Le moment du traitement de l'ordre de paiement est déterminant pour la fixation du cours de conversion.

Vous trouverez des informations sur les cours (à titre indicatif) à l'adresse: www.credit-suisse.com/market

- **Passez vos ordres de paiement dans la monnaie du pays destinataire**

Nous vous conseillons d'effectuer vos paiements dans la monnaie du pays destinataire. Ainsi, votre ordre peut être exécuté plus rapidement et à moindre coût, et vous profitez du cours des devises du Credit Suisse.

- **Évitez les ordres de paiement dans des monnaies exotiques**

À la place des monnaies exotiques (non négociables), comme le dollar taïwanais, il est recommandé de virer la contre-valeur en dollars américains, en francs suisses, en euros ou dans une autre monnaie courante. Cette solution n'est pas seulement plus simple, mais également plus avantageuse. Le traitement de paiements dans des monnaies exotiques peut souvent prendre plusieurs jours, parfois même des semaines.

Le décompte pour un ordre de paiement dans une monnaie exotique peut donc être différé ou le cours de change ne peut être appliqué que sous réserve. En pareil cas, la charge de travail supplémentaire engendre souvent des commissions et des frais nettement plus élevés.

- **Indication d'informations relatives au donneur d'ordre**

Dans le cadre de paiements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, les banques exerçant dans l'espace européen (donc également le Credit Suisse) sont tenues, conformément aux réglementations nationales et internationales en vigueur, d'indiquer le numéro de compte, le nom ainsi que l'adresse complète du titulaire du compte. Veuillez noter que le non-respect de ces dispositions peut entraîner le refus de la transaction par l'établissement financier destinataire.

- **Paiements de montants importants**

Les paiements de montants importants ne sont pas effectués via SEPA, mais traités et réglés automatiquement via un canal de compensation en temps réel (SWIFT/TARGET2). SEPA est un système destiné aux petites transactions commerciales, qui se révèle moins adapté aux transactions de plusieurs millions. Nous recommandons donc généralement de choisir l'option de frais OUR (au lieu de SHA) pour les paiements à compter de 1 mio. EUR. Ainsi, le paiement ne se fait pas via SEPA, mais via SWIFT/TARGET2.

Recevoir de l'argent de l'étranger

De quelles informations le donneur d'ordre a-t-il besoin?

Pour que le donneur d'ordre puisse virer le montant efficacement et à moindre coût de l'étranger, vous devez préalablement lui transmettre les données suivantes:

- Vos nom et adresse
- Votre IBAN (International Banking Account Number), que vous trouverez sur l'extrait de compte (p. ex. CH056 0483 5012 3456 7800 9)
- L'adresse BIC du Credit Suisse: CRESCHZZ80A
- Le nom et l'adresse de votre succursale du Credit Suisse

Les indications incomplètes, erronées ou manquantes peuvent, conformément aux réglementations en vigueur, entraîner le refus de la transaction par le Credit Suisse.

Ce qu'il vous faut également savoir

• Crédits en monnaie étrangère

Les paiements en monnaie étrangère sont crédités sur le compte conformément à l'IBAN ou au numéro de compte cité dans le virement. Le crédit est libellé dans la monnaie de compte, indépendamment de la monnaie indiquée dans le virement.

• Réglementation relative à la date-valeur

La bonification est effectuée à la date-valeur à laquelle le Credit Suisse peut lui-même disposer du montant. Veuillez tenir compte de la valeur au comptant.

• Réglementation des frais

Au Credit Suisse, les bonifications résultant des paiements internationaux sont actuellement exonérées de frais. Néanmoins, nous n'avons aucune influence sur les frais des banques à l'étranger, qui sont susceptibles de vous être imputés.

• Correspondants bancaires

Les frais et délais de transfert d'un paiement provenant de l'étranger peuvent être optimisés si votre partenaire commercial effectue son versement par le biais de l'un de nos correspondants bancaires principaux. A ce titre, nous vous invitons à consulter notre brochure «Heures de clôture et principaux correspondants bancaires pour les paiements».

Vos interlocuteurs

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Nos conseillers clientèle entreprises sont à votre disposition au tél. 0800 88 88 72*

Nos conseillers clientèle privée sont à votre disposition au tél. 0848 880 842*

www.credit-suisse.com

* Veuillez noter que les appels téléphoniques peuvent être enregistrés. En appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com/cashmanagement

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse (Suisse) SA et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.